



Appel à projets à l'intention des établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes formant aux :

- CQP « Technicien Expert de Maintenance de Batteries de Véhicules Électriques »
- CQP « Technicien de Maintenance de batteries de Véhicules Electriques »
- CQP « Technicien démonteur de batteries de Véhicules Electriques »

Soutien pour l'acquisition de matériel pédagogique

1. Contexte et objectifs

L'entretien des véhicules électriques à batterie qui était essentiellement réalisé par le réseau constructeur s'élargit désormais au secteur de l'Après-Vente Automobile :

- 100 % du réseau constructeur de RA1 intervient sur des véhicules électriques (source GIPA - juin 2024)
- 92 % du réseau de réseau RA2 intervient sur des véhicules électriques (source GIPA - juin 2024)

Dans ce contexte, les batteries de traction d'un véhicule électrique génèrent des activités jusqu'alors inconnues dans le commerce et la réparation automobile dont particulièrement :

- La maintenance et le nettoyage des cellules, pack batteries, busbars,
- La vérification de l'intégrité physique de la batterie (étanchéité, dégradation...),
- La vérification de la traçabilité de la batterie (passeport batterie à partir de 2027)
- La dépose et la repose de la batterie,
- Le contrôle et le remplacement de composants électroniques et électriques de la batterie de traction (depuis les modules de batterie, jusqu'au BMS ou aux éléments de cartes à puce),
- Le calibrage informatique des composants électroniques de la batterie,
- La mise en sécurité et le stockage de la batterie.

Ainsi, ces nouvelles activités requièrent des compétences spécifiques pour vérifier l'intégrité physique d'un pack batterie, le démonter, contrôler son état de fonctionnement, diagnostiquer l'état des composants électriques et électroniques de la batterie de traction, la remettre en état, tout en s'assurant de la prévention des risques électriques dans les travaux sous tension. C'est dans ce contexte que vont s'ouvrir les trois CQP faisant l'objet de cet appel à projets.

Afin de mettre en place l'un ou l'autre de ces CQP, les Etablissements de formation devront faire face à de lourds investissements pour dédier des locaux répondant aux normes en vigueur et s'équiper de matériel pédagogique et sécuritaire très spécifique.

Pour accompagner l'ouverture de ces CQP, le présent appel à projets vise à soutenir les établissements de formation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes habilités pour préparer aux CQP précités dans l'acquisition de matériel pédagogique et sécuritaire correspondant aux cahiers des charges de formation.

2. Modalités

Le présent appel à projets s'adresse aux établissements visant l'habilitation pour préparer aux CQP « Technicien Expert de Maintenance de Batteries de Véhicules Électriques » ; CQP « Technicien de Maintenance de batteries de véhicules électriques » et CQP « Technicien démonteur de batteries de véhicules électriques ».

Il s'adresse uniquement aux établissements dont la note d'opportunité a été validée par l'ANFA via un courrier du Service Ingénierie des Certifications (SIC) et qui s'engagent à déployer la Certification dans un délai de 18 mois à compter de la date de notification du SAEME.

Les candidatures de sites de formation avec un effectif inférieur à 10 apprenants inscrits dans des formations relevant de la branche ne seront pas prises en compte.

L'appel à projets concerne exclusivement le matériel demandé dans le cadre du tableau des équipements des CQP cités ci-dessus.

Les établissements de formation concernés peuvent candidater pour des enveloppes forfaitaires de 120.000 euros maximum par site de formation quel que soit le nombre de CQP ouvert.

2.1) Les postes éligibles

Seuls les matériels listés en annexe de ce présent appel à projets pourront faire l'objet d'un financement.

2.2) Les postes non-éligibles

Les postes dont le prix unitaire **HT est inférieur ou égal à 500 euros** (même si cela concerne un accessoire nécessaire à un matériel principal éligible) ne seront pas pris en compte.

Ne sont pas éligibles (liste non-exhaustive) : du génie civil, des frais de transport ou d'installation de matériel, des formations portant sur le matériel acquis, du temps-homme, du matériel informatique générique (ordinateurs, tablettes, écrans, etc..), des licences d'utilisation, des consommables, du mobilier, des éléments d'agencement (cloisons, portes, etc..), des nettoyeurs haute pression, des frais d'immatriculation ou autres frais annexes relatifs à l'achat d'un véhicule pédagogique, les achats auprès de particuliers.

Les dépenses correspondant aux frais de fonctionnement des établissements ne peuvent pas être couvertes.

3. La candidature

Les établissements candidats doivent soumettre leurs sollicitations financières au travers de l'outil SOFIA au plus tard le 31/10/2026 inclus, avec l'ensemble des pièces demandées et conformes aux spécifications de cet appel à projets. Après la clôture de l'appel à projets, aucune modification du dossier de candidature ne sera possible.

Des sollicitations de contribution financière renseignées d'une manière incomplète ou non-conforme ne seront pas traitées, sans possibilité de recours de la part de l'établissement demandeur. Le dépôt d'un dossier ne vaut promesse de contribution financière.

4. Le traitement des candidatures et modalités de financement

Après vérification de conformité et d'éligibilité, les établissements candidats recevront une notification indiquant, le cas échéant, la contribution financière de l'ANFA et donnant des précisions sur la démarche à suivre pour obtenir les subventions.

Il s'adresse uniquement aux établissements dont la note d'opportunité a été validée par l'ANFA via un courrier du Service Ingénierie des Certifications et qui s'engagent à déployer la Certification dans un délai de 18 mois à compter de la date de notification du SAEME.

Pour obtenir un financement, les établissements ayant reçu une notification indiquant les postes éligibles doivent obligatoirement déposer le bon de commande daté de 2026 au plus tard le 31/12/2026. Les bons de commande ainsi que les factures doivent être établis à une date postérieure à la publication de cet appel à projets.

Les factures **acquittées par les fournisseurs** ou **les factures accompagnées de l'avis de virement** devront être déposées au plus tard le 28/02/2027.

Le dépassement de ces délais entraînera l'annulation de l'engagement. Aucune demande de dérogation ne sera acceptée, même justifiée.

Les financements accordés par l'ANFA feront l'objet d'un seul versement :

- Dès l'habilitation du CFA à déployer le ou les CQP (signature de la convention d'habilitation par les deux parties)
- Après réception de toutes les factures acquittées

Il est à noter que les matériels financés dans le cadre de cet Appel à Projets ne peuvent pas être revendus ou mis au rebut sans accord préalable et écrit de l'ANFA. L'ANFA se réserve le droit de récupérer une quote-part du financement s'il est constaté que le bien a été revendu sans son accord.

L'établissement s'engage, par ailleurs, à conserver **et à utiliser à des fins pédagogiques** ce matériel durant toute la durée d'amortissement de celui-ci. L'ANFA pourra se réserver le droit de refuser tout nouveau dossier de l'Etablissement s'il est constaté que celui-ci utilise le matériel à d'autres fins que la mise en œuvre des CQP concernés par cet appel à projets.

Fait à Meudon, le 22 juillet 2026

Le Vice-Président

DocuSigned by:
Stéphane RIVIERE
839C7B5E0725435...

Stéphane RIVIERE

Le Président

DocuSigned by:
Bernard GUYOT
2898292FF4AA411...

Bernard GUYOT

RAPPEL DE LA LISTE DE MATERIEL EXIGE POUR LE CQP TECHNICIEN MAINTENANCE DE BATTERIE VEVE

NOM DU MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT	Finançable*		COMMENTAIRES / EXEMPLES (VARIABLES SELON CONSTRUCTEUR)
	OUI	NON	
Equipements d'atelier			
Accès à Internet en atelier		X	
Bureau/comptoir avec matériel informatique (ordinateur, imprimante)		X	
Documentations techniques spécialisées en maintenance automobile (marque et/ou multimarque)		X	
Outil de diagnostic multi marque et prises de connexion avec la norme PASS THRU	X		hors abonnement
Maintien de charge 75 A ou 100 A	X		
Outil de diagnostic marque (Peugeot, Renault, Toyota...)	X		hors abonnement
Servantes outillage à main (clé, pince, tournevis, cliquet, douilles, ...)	X		
Bacs de rangement (Organisation des pièces déposées, chronologiquement par éléments déposés)	X		matériel dédié à la maintenance de batteries VEVE
Equipement atelier Pneumatique (clé choc, manomètre, perceuse, ...)	X		
Pont élévateur 2 colonnes <i>L'organisme de formation doit s'assurer que le pont élévateur ne présente pas de seuil et que le sol ne présente pas de dégradation afin d'assurer une facilité de déplacement de la table élévatrice.</i>	X		
Etablis d'atelier	X		table de travail sécurisée réservée aux travaux sur batteries VEVE
Tri sélectif des déchets (zone dédiée, conteneurs, ...)		X	
Emplacement pour stockage des batteries et de leurs composants (avec affichage « risque électrique ») <i>La réglementation UN 3480 préconise d'utiliser un emballage robuste pour protéger les batteries.</i>		X	
EPI pour la dépose/repose de la batterie (intégrer) : gants de manutention, casquette coquée, lunettes de protection, protection auditive...	X		kit uniquement
EPI pour l'intervention sur une batterie sous tension : *gants isolants latex ou composite (norme NF 60903 classe 0) – avec mitaines sous-gants en coton, *sur-gants en cuir (norme EN 388), *vêtements de protection (normes NF 61482-2 et NF 11612), *visière (écran facial) (norme NF 166 et 170 indice F/8/2-1,2), *testeur d'étanchéité pour gants <i>Avant toute intervention, il est impératif de contrôler les équipements selon les préconisations du constructeur, de l'équipementier et selon les normes en vigueur (les dates de mises en service devront être relevées et les périodicités contrôlées avant chaque utilisation).</i>	X		*kit uniquement *vêtements de protection (normes NF 61482-2 et NF 11612) avec marquage essai APC classe 1 ou APTV 12cal/cm² *sur-gants en cuir (norme EN 388 - 2122)
EPC : balisage de la zone de travail (poteaux, chaines en plastique, panneau d'indication « dangers électriques », perche tire-corps, extincteur, ...) <i>Il est fortement recommandé pour les organismes de formation de prévoir une salle sécurisée pour la réalisation des activités de diagnostic et de remise en conformité des batteries.</i>	X		kit uniquement, extincteur adapté aux risques batterie VEVE

* dans le cadre de cet Appel à Projets

Outillages spéciaux			
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES			
			
Multimètres 1000V catégorie 3	X		
Contrôleur d'isolement (jusqu'à 1kV) <i>Il est impératif que l'outil de mesure respecte la norme IEC 61557-12 avec une gamme de mesure à 200 GOhm.</i>	X		
Contrôleur d'étanchéité	X		RG : Renault part number : Ms.2228
Testeur de tension (VAT)	X		
Cadenas de consignation électrique	X		
Thermomètre laser	X		
Kit de testeur de fuites	X		
Extracteur de modules	X		
Egalisateur de tension (modules)	X		VAG : Référence : VAS 6910A, Code ASE44723001000; RG : LN Part Number BAT.2935 ; Renault Part number Bat.2935
Clé dynamométrique isolée (5 à 60 Nm)	X		
Table élévatrice électrique	X		RG : LN Part Number 7711382244 ; Renault Part number Ms.2244
Cadre support de batterie	X		
Coffret de couteaux isolés	X		
Grue d'atelier encadrante « en H » (1.5t)	X		
Sangles non-conductrice	X		
Nappes isolantes	X		
Tapis isolant	X		
Banderolles, fanions (pour apposer toute indication pendant et hors intervention sur les composants de la batterie)	X		
Scie pneumatique / Scie oscillante	X		
Couteaux de nettoyage (retrait des résidus de colle, de joint...)	X		
Outil de dépose de couvercle (pack batterie)	X		
Outils isolés (tournevis, douilles, rallonges...)	X		
Pâtes thermiques		X	
Joint de carter, cales d'épaisseurs		X	
Outil de levage de modules	X		RG: LN Part number BAT.2948; Renault Part number BAT.2948
Support « module » et grappe module	X		
Abonnement accès documentation technique (schémas électriques)		X	
Chiffons non pelucheux		X	
BATTERIES -			
Batterie Lithium x1 (à minima)	X		
Batterie Nimh x1 (à minima)	X		
COMPOSANTS DES BATTERIES DE TRACTION			
Modules	X		RG : LN Part Number BAT.2936 ; Renault Part number Bat.2936
BMS / BMU / TBMU	X		
Boîtiers de jonction	X		
Boîtiers de relais	X		
Bus-bars	X		
Faisceaux de liaisons électriques basse tension	X		
Plaques d'étanchéité avec connecteurs de sortie HV	X		
Capteurs de températures	X		
Vannes de surpression	X		
Véhicules pédagogiques (équipés des technologies désignées)			
Véhicule électrique (pour dépose/repose de batterie et vérification de l'intégrité)	X		
Véhicule hybride (pour dépose/repose de batterie et vérification de l'intégrité)	X		
Equipements pédagogiques			
Pièces pédagogiques ou maquette de batteries et de composants (modules, faisceau de traction, BMS...)	X		

dans le cadre de cet Appel à Projets

MATERIEL ADDITIONNEL ELIGIBLE A L'APPEL A PROJETS

Merci de n'investir que dans le matériel nécessaire en fonction des batteries que vous aurez sélectionnées

NOM DU MATERIEL / EQUIPEMENT (VARIABLE SELON CONSTRUCTEUR)	Finançable*		EXEMPLES (VARIABLES SELON CONSTRUCTEUR) VAG : Volkswagen AG RG : Renault Group
	OUI	NON	
Adaptateurs (par exemple adaptateur du contrôle haute tension, adaptateur pour outil charge décharge modules, etc)	X		VAG : adaptateur contrôle haute tension référence VAS 6558/11, code ASE40537000000
Boitier de diagnostic haute tension	X		VAG : référence VAS 5581A, code ASE40904071000
Caisse transport batterie lithium état critique P911 S-BOX X1 Galva	X		
Caisse transport batterie P903	X		
Caméra thermique	X		
Coffre acier batteries lithium ADR 120 litres P908	X		
Couverture antifeu	X		
Diagnostic interface (outil)	X		VAG : référence VAS 6154B
Dispositif d'accrochage du pack de modules Golf GTE A3 E-Tron	X		VAG : référence T10543; code V03839124PT
Dispositif de levage des modules de batterie	X		VAG : référence T10562; code V03839310FQ
Four professionnel pour réchauffer les cartouches de mastic butyle	X		RG : LN Part number REN9391500
Gabarit de serrage carters supérieurs batterie de traction	X		RG: LN Part number BAT.2964 ; Renault Part number BAT.2964
Grue mobile	X		RG: LN Part number 7711382245; Renault Part number Ms.2245
Kit de faisceau de signaux de batterie de traction	X		RG: LN Part number RENCPSO000 ; Renault Part number BAT.2932
Kit de réparation pour batterie haute tension	X		VAG : référence VAS 6900, code ASE44712000000
Kit levage batterie de traction	X		RG: LN Part number 7711382246 ; Renault Part number Ms.2246
Module de mesure haute tension	X		VAG : Référence VAS 6558A
Outil de compression des modules de batterie de traction	X		RG: LN Part number RENPL394-00 ; Renault Part number 2933 LN Part number 2913 ; Renault Part number 2913
Outil de décollement / levage de modules de batterie de traction	X		RG: LN Part number BAT.2971; Renault Part number BAT.2971
Outil de dépose/repose de batterie de traction	X		RG: LN Part number 7711382261 ; Renault Part number Ms.2261
Outil de diagnostic batterie de traction	X		RG : LN Part number RENCPSJH00D; Renault Part number BAT.2907 LN Part Number REN4300, Renault Part number BAT.2955
Outil de diagnostic des relais de batterie de traction	X		RG: LN Part number 7711382060 ; Renault Part number Ele. 2060
Outil de manutention de module de batterie de traction	X		RG: LN Part number RENSPO161040 ; Renault Part number Bat.2925 SOP 161040
Outil de manutention de stack de modules de batterie	X		RG: LN Part number BAT.2937 ; Renault Part number BAT.2937
Protection de contact	X		VAG : référence T10437 ; code V03839124PN
Support de carter de chargeur	X		RG: LN Part number 7711382226 ; Renault Part number Ms.2226
Support de serrage des modules de la batterie de traction	X		RG: LN Part number BAT.2968; Renault Part number BAT.2968
Suspension Device	X		VAG : référence T10528A; code V03839310DM
Système de retenue	X		VAG : référence 10-222B; code V03839310LR

* dans le cadre de cet Appel à Projets